



## Renvoi d'audience

-----  
Par Nino63

Bonjour,  
j'aurais une petite question concernant une demande de report d'audience.  
Je viens de prendre un avocat, et malheureusement il n'est pas disponible à la date de mon audience.  
J'ai donc fait une demande de renvoi, mais faut-il aussi que j'envoie une lettre pour la partie adverse ?  
Merci.

-----  
Par kang74

Bonjour,

Je n'ai pas compris le contexte .

Si votre avocat n'est pas disponible il faut qu'il vous oriente vers un confrère qui expliquera votre avocat a été récemment choisi .

Son absence n'a donc aucun impact : vous êtes présente .

La demande de report est au moment de l'audience c'est le juge qui l'accepte ... ou pas .

Il faut informer la partie adverse au préalable que vous ferez cette demande pour respecter le principe du contradictoire puisque la partie adverse a le droit d'avoir des arguments pour qu'il n'y ait pas de report .

C'est souvent le cas si le report a un impact sur la façon de voir ses enfants , par exemple